



## 15ème législature

<b>Question N° : 28741</b>	<b>De M. Sébastien Leclerc ( Les Républicains - Calvados )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité des biens et des personnes</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Mise en œuvre du 112 comme numéro unique des appels d'urgence</b>	<b>Analyse &gt; Mise en œuvre du 112 comme numéro unique des appels d'urgence.</b>
Question publiée au JO le : <b>21/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b> Question retirée le : <b>01/09/2020</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les enjeux autour du numéro d'appel d'urgence unique. Il lui rappelle la prise de position du Président de la République, le 6 octobre 2017, en faveur du 112, numéro d'appel d'urgence unique, permettant d'offrir une réponse efficace aux sollicitations de détresse émises par les Français. Il lui indique qu'actuellement, il demeure en France 13 numéros d'urgence différents, chacun segmentés en fonction d'une réponse davantage qu'une demande. Il lui indique que le numéro d'urgence 112 aurait pour intérêt de mieux orienté les appels et d'apporter une réponse par la force de sécurité ou de secours la plus appropriée par rapport à la situation décrite. Il lui fait part des velléités de certains professionnels de l'urgence médicale d'ajouter un numéro (le 113) à une situation actuelle déjà confuse. Il lui demande de bien vouloir se positionner pour faire émerger une arborescence claire des appels d'urgence, qui serait articulé autour du 112 pour les appels d'urgence et du 116 117 pour les demandes de soins non programmés.